MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

CABINET

SECRETARIAT GENERAL
DU MINISTERE

DIRECTION GENERALE
DES IMPÔTS

Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
01 BP ; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPORT
www.finances.bj

Cotonou, le 15 JUIL 2020

CIRCULAIRE

N°: ...616.../MEF/CAB/SGM/DGI/CSC relative à la validité des anciennes attestations et cartes IFU

Il m'est revenu que les anciennes attestations et les cartes d'immatriculation à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU), délivrées par la Direction Générale des Impôts (DGI) et toujours utilisées par nos concitoyens, dans l'accomplissement de leurs différentes formalités administratives, seraient rejetées par certaines structures publiques et privées. Les raisons évoquées portent sur la dissemblance entre le format de ces pièces et celui de la nouvelle attestation IFU.

Je voudrais rappeler que l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) est un numéro unique et personnel attribué à chaque usager qui en fait la demande. Les cartes et attestations ne sont que des supports et donc le changement de leurs formats ne saurait remettre en cause la validité du numéro qu'elles portent.

En conséquence, les cartes IFU ainsi que les attestations IFU, présentées sous leurs différentes formes, et indiquant clairement le numéro IFU ainsi que l'identité et les contacts du détenteur sont toujours valables et peuvent être utilisées pour l'accomplissement des formalités au niveau de toutes structures étatiques ou privées.

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
LE DIRECTEUR GENERAL

Nicolas YENOUSSI